



Conseil économique et social

Distr. générale
30 janvier 2023
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Groupe de travail de la pollution et de l'énergie

Quatre-vingt-huitième session

Genève, 12 et 13 avril 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-huitième session*. **

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 12 avril 2023 à 9 h 30 et s'achèvera le 13 avril 2023 à 17 h 30.

* Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (<https://unece.org/info/events/event/375418>). Les versions traduites des documents officiels seront téléchargées sur la page Web de la session une fois qu'elles auront été soumises par les services de traduction.

** Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne sur le site Web de la CEE (<https://indico.un.org/event/1003963/>). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à la Villa Les Feuillantines (13, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse www.unece.org/meetings/practical.htm.



I. Proposition

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Analyse du cycle de vie des véhicules automobiles (A-LCA).
3. Motocycles et cyclomoteurs :
 - a) Règlements ONU n^{os} 40 (Émissions de gaz polluants des motocycles) et 47 (Émissions de gaz polluants des cyclomoteurs) ;
 - b) Règlements techniques mondiaux ONU n^{os} 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC)), 17 (Émissions de gaz de carter et émissions par évaporation des véhicules de la catégorie L), 18 (Systèmes d'autodiagnostic embarqués pour les véhicules de la catégorie L) et 23 (Durabilité) ;
 - c) Prescriptions d'efficacité en matière d'environnement et de propulsion (EPPR) pour les véhicules de la catégorie L.
4. Questions diverses.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 7 du chapitre III du Règlement intérieur (TRANS/WP.29/690/Rev.1) du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2023/14

2. Analyse du cycle de vie des véhicules automobiles (A-LCA)

Le Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) pourrait décider d'examiner en détail les activités du groupe de travail informel de l'analyse du cycle de vie des véhicules automobiles (A-LCA).

3. Motocycles et cyclomoteurs

a) Règlements ONU n^{os} 40 (Émissions de gaz polluants des motocycles) et 47 (Émissions de gaz polluants des cyclomoteurs)

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les éventuelles propositions d'amendements aux Règlements ONU n^{os} 40 et 47.

b) Règlements techniques mondiaux ONU n^{os} 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC)), 17 (Émissions de gaz de carter et émissions par évaporation des véhicules de la catégorie L), 18 (Systèmes d'autodiagnostic embarqués pour les véhicules de la catégorie L) et [XX] (Durabilité)

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les éventuelles propositions d'amendements aux RTM ONU n^{os} 2, 17, 18 et [XX] (Durabilité).

c) Prescriptions d'efficacité en matière d'environnement et de propulsion (EPPR) pour les véhicules de la catégorie L

Le Groupe de travail prendra connaissance d'un rapport sur les activités du groupe de travail informel EPPR et souhaitera peut-être examiner le mandat actualisé de ce dernier.

4. Questions diverses

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner d'autres propositions, s'il y en a.
